Collège Jean Moulin
9 avenue Jean Moulin
BP 10035
86501 MONTMORILLON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 4 JUILLET 2024

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h15 en présence de 11 membres.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Labarbarie, représentante des professeurs.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28/03/24

Les membres du Conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance.

M. Eple-Delcroix soumet le compte-rendu au vote :

Votants	**:**	**11**
Pour	**:**	**10**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**1**

Le compte-rendu est approuvé.

2. VIE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

2.1 Point immobilier - travaux

M. Eple-Delcroix expose la situation globale : une réponse a été donnée pour tous les lots au dernier appel d'offre mais il y a un dépassement du budget d'un million et demi.

Une opération est également en parallèle mais non débutée pour 480 000€ (rénovation du TGBT – monte charge lingerie – vestiaire agents cuisine…).

M. Turbian, chargé d'opérations Région, propose de réaffecter ces 480 000€ sur le projet global, mais il reste un million manquant pour lequel il n'y a aucune proposition.

Il est possible de repasser le projet auprès des élus, fin 2025 avec l'espoir d'un vote pour augmenter le budget du million manquant. Les travaux pourraient alors commencer. Si le budget n'est pas ré-évalué, le projet peut être arrêté dans la perspective d'un redécoupage des lots pour un nouveau budget ; mais les délais seront très longs.

Les représentants des professeurs évoquent des actions pour faire avancer les décisions, notamment la possibilité d'un dépôt de plainte pour des questions de sécurité majeures (tableau électrique dangereux) et la remontée des risques via le document RSST. Ils expriment un très fort mécontentement du fait des délais, de l'impression d'abandon des instances en charge, des difficultés pour modifier ou amender le projet et de l'absence de solution envisagée.

La proposition de M. Turbian est rejetée par le conseil d'administration.

2.2 Conventions et contrats

- Association Urgence harcèlement

M. Eple-Delcroix annonce l'intervention de monsieur Elian Potier dans le cadre de la lutte contre le harcèlement. Il interviendra en septembre, une heure avec chaque classe de quatrième et seconde et proposera une intervention en soirée à destination des parents d'élèves. Le coût de cette intervention est de 950€.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

- Centre aquatique

M. Eple-Delcroix demande l'autorisation de signer la convention avec la piscine dès réception des créneaux possibles en vue de l'organisation des cours d'EPS en septembre.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

- Occupation des locaux

M. Eple-Delcroix informe le conseil d'administration d'une nouvelle convention d'occupation des locaux pour l'association Lecture et Culture qui ne sera plus implantée au CDI lycée.

Les représentants des professeurs lisent une motion à ce sujet.

La motion concernant l'occupation des locaux de l'association Lecture et culture est soumise au vote :

Votants : 11
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 3

La motion est approuvée.

2.2 Bilan voyage Paris

Le bilan du voyage à Paris pour une classe de quatrième est présenté. Le coût global est moins élevé que prévu (5600€ → 5370,70€). Une participation de 200€ par élève a été demandée, elle est ajustée à 191€. Un remboursement de 9€ sera donc reversé à chaque famille.

M. Eple-Delcroix soumet le reversement au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le reversement est approuvé à l'unanimité.

2.3 Fonctionnement fonds social

M. Eple-Delcroix demande une modification concernant l'examen des dossiers d'attribution du fonds social. Il rappelle les critères : constitution du dossier par le demandeur, examen anonyme, décision et information au demandeur. Il souhaiterait ajouter un cas d'attribution en situation d'urgence pour pallier les difficultés de délais liées à la réunion de la commission.

Une discussion s'engage sur le détail du délai à prévoir. Il est décidé que le délai d'un mois suivant la demande sera garanti pour une situation urgente.

M. Eple-Delcroix soumet la modification au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La modification est approuvée à l'unanimité.

2.4 Admission en non-valeur

M. Eple-Delcroix propose l'autorisation des remises gracieuses ou admissions en non valeur pour une somme inférieure à 35€ sans sollicitation du CA pour les valider.

M. Eple-Delcroix soumet la non-sollicitation du CA pour les admissions en non-valeur inférieures à 35€ au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'autorisation est approuvée à l'unanimité.

2.5 DBM

À la suite des demandes de projets, un réajustement de la répartition de la DBM est proposé pour la mise en paiement : un transfert de 15 000€ depuis les charges communes vers les activités pédagogiques (9000€ copieur ; 2000€ pédagogie ; 3000€ sciences ; 1000€ projets divers).

M. Eple-Delcroix soumet la répartition de la DBM au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La répartition est approuvée à l'unanimité.

2.5bis Répartition des crédits globalisés

La dotation des crédits globalisés s'élève à 1200€, un solde de 237,03€ reste. L'affectation sera la suivante : 700€ pour les frais de reproduction et 737,03€ pour l'achat des carnets de correspondance.

M. Eple-Delcroix soumet la répartition des crédits globalisés au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La répartition est approuvée à l'unanimité.

2.6 Recrutement ASSEDU, AESH, vacataires

Il n'y a pas d'évolution des postes d'ASSEDU attribués au collège : 4,75 postes équivalents temps plein, pour une rémunération brute de rémunération brute de 1801,74€.

M. Eple-Delcroix soumet l'autorisation de recrutement au vote :

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'autorisation de recrutement est approuvée à l'unanimité.

3.9 Auto-évaluation de l'établissement

M. Eple-Delcroix annonce la phase d'auto-évaluation de l'établissement pour l'année scolaire à venir. Cette dernière est programmée tous les cinq ans, devait avoir lieu en 2025-2026 mais a été avancée d'un an en vue de la fin du quinquennat.

Pour cette évaluation la cité scolaire sera considérée comme un seul établissement.

M. Eple-Delcroix détaille les différentes phases du processus :

- une évaluation interne avec un rapport à rendre début décembre (préfiguration du projet d'établissement)
- de janvier à avril, évaluation externe par une commission (visite d'une à trois journées, par des représentants des corps d'inspection et de chefs d'établissement)
- une restitution aux personnel en vue du pré-rapport
- en avril, un rapport d'évaluation (interne + externe) avec propositions d'axes de développements, de conseils et des recommandations pour le projet d'établissement
- élaboration du projet d'établissement pour fin juin si le rapport final est fourni début avril, sinon, à remettre avant la Toussaint
- année n+1 : contrat d'objectifs
- rapport et contrôle annuel ensuite

Pour l'élaboration de l'auto-évaluation, un comité de pilotage est mis en place avec tous les représentants des personnels et usagers, des réunions et conseils pédagogiques sont à prévoir.

4. QUESTIONS DIVERSES

- date du dernier DUER

Le DUER a été crée en novembre 2015 par une entreprise extérieure ; il est mis à jour quand c'est possible par la personne chargée de prévention, M. Faix. C'est un travail excessivement lourd (classeur, pièce par pièce). Le document n'est pas transmissible en pdf, mais consultable sur place par les membres du personnel et les usagers.

La question de la réactualisation se pose avec des risques nouveaux qui apparaîtraient. Un devis pour cette mise à jour est proposé.

- Départ de Mme Chaintrier

M. Eple-Delcroix annonce que la personne nommée sur le poste de Mme Chaintrier est Mme Karen LABILLE, actuellement stagiaire en poste au collège de Vouneuil-sur-Vienne, et faisant-fonction depuis deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

L'ordonnateur,
M. Eple-Delcroix

Le secrétaire de séance,
Mme Labarbarie

3. VIE PÉDAGOGIQUE

3.1 DGH

La DGH n'a pas évolué. Une modification est ajoutée dans la répartition en espagnol avec le lycée.

Les représentants des professeurs présentent et lisent une motion au sujet de la DGH.

La DGH est soumise au vote :

Votants	**:**	**11**
Pour	**:**	**2**
Contre	**:**	**7**
Abstentions	**:**	**2**

La DGH est rejetée.

La DGH sera donc représentée lors d'un conseil d'administration exceptionnel dans les plus brefs délais.

3.2 Protocole pHARe

Pas de bilan.

3.3 Bilan RCD

M. Eple-Delcroix présente le bilan des remplacements de courte durée. Pour 16607,5h prévues, 1214,5h n'ont pas été assurées (7,31%) et 72h ont été remplacées (6%). L'objectif académique était d'atteindre 40 % de remplacements assurés.

3.4 Bilan des associations (AS – FSE – Fablab)

3.5 Bilan CVC

3.6 Bilan infirmerie

3.7 Bilan vie scolaire

3.8 Projets, voyages et sorties pédagogiques 2024-2025

M. Eple-Delcroix propose un vote sur le principe des projets pour l'année à venir.

M. Eple-Delcroix soumet les projets au vote :

Votants	**:**	**11**
Pour	**:**	**11**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

Les projets sont approuvés à l'unanimité.